

Commune de Saint Germain-du-Bois

Séance du jeudi 10 juillet 2014 à 20 h 30

Sont présents : Régis BIDAULT, Christian BOSCH, Christine BUGAUD, Laurent CAGNE, Patrice CALVEZ, Jean-Paul CAVARD, Francine DESPRES, Marcel DUFOUR, Sylvie GAY, Blandine GROS, Claudia GENIEUX, Pascale LAURAIN (ARIAGNO), Françoise MARIZY, Catherine MARTIN, Gaëtan MOISSON, Nadine ROBELIN, Jean-Claude VIEUX

Sont excusés : Alexandre CRETIAUX, Annette CUGNOT

Secrétaire de séance : Pascale LAURAIN

- **Approbation du compte-rendu de la réunion du 20 juin 2014 :**

Le compte-rendu de séance du 20 juin dernier est approuvé à l'unanimité.

- **Site internet :**

Le compte-rendu de la commission « Communication », en annexe du compte-rendu de séance, présente les pistes étudiées pour la rénovation du site internet de la commune.

M. Patrice CALVEZ, président de la commission, en rappelle les principaux points : l'idée est de créer une page d'accueil - portail, qui permettra d'accéder à 7 mini-sites, sur les thématiques suivantes : mairie, associations de la commune, vie économique, scolarité, tourisme, informations pratiques, vie de la commune (calendrier des manifestations...).

Le conseil municipal donne son accord pour la poursuite des travaux dans ce sens.

- **Participation éclairage public - rue du Champ Gentil :**

Au cours de la séance du 5 juin dernier, la commune a donné son accord pour l'enfouissement des réseaux électricité et téléphone.

Le coût du réseau éclairage public (supports lampes) est évalué à 5 000 € HT. La participation de la commune sollicitée par le SYDESL serait de l'ordre de 984,55 €, arrondie à 1 000 €.

M. Jean-Claude VIEUX explique qu'en parallèle de l'enfouissement des réseaux électrique et téléphonique, des travaux sont nécessaires pour l'éclairage public, puisqu'il n'y aura plus de poteaux ni de fils pour le supporter. Des mâts et des lampes doivent être posés. M. Jean-Claude VIEUX précise aussi que si le conseil municipal ne donne pas son accord, le dossier sera bloqué.

Le conseil municipal donne son accord pour participer aux travaux sur le réseau d'éclairage public rue du Champ Gentil.

- **Eclairage public concomitant aux travaux PSSB Montée du Villey :**

Le SYDESL se propose de réaliser un aménagement de l'éclairage public pris en charge dans sa totalité et à hauteur de 8 993 €. Le conseil est invité à donner son avis.

M. Jean-Claude VIEUX indique que les travaux PSSB (Poste au Sol Simplifié de Classe B) reposent sur la présence d'un réseau 20 000 volts avec un poste distribuant de l'électricité aux riverains. Ce transformateur devrait être situé à proximité de la caserne des pompiers. La pose de ce nouveau poste suppose une modification de l'éclairage public. La commune n'aura donc aucun frais à supporter.

Le conseil municipal donne son accord pour la réalisation des travaux sur l'éclairage public Montée du Villey.

- **Demande de la cantine :**

Mme le Maire a reçu une demande de matériel émanant de la cantine scolaire (batterie de cuisine, couverts, éplucheuse à pommes de terre, chaises). La liste complète est présentée en annexe du dossier de séance.

Mme le Maire précise que le matériel en question est prévu au budget 2014. Elle souhaite obtenir l'accord du conseil avant de passer commande.

Mme Christine BUGAUD rappelle que ces articles sont prévus au budget parmi d'autres ; ils viendront donc s'imputer sur l'enveloppe globale. Elle souhaiterait aussi que la commande soit passée sur la base d'un devis cohérent, le prix de tous les matériels (chaises notamment) n'étant pas mentionné dans la demande de la cantine.

Mme Blandine GROS indique que cette demande de matériel est nécessaire. Les chaises en plastique sont cassées et représentent un danger pour les enfants (risque de coupures). Le matériel a également vécu : remplacer le disque de l'éplucheuse à pommes de terre coûte aussi cher que d'acquérir un nouvel matériel, d'où la présente demande de la cantine.

Le conseil municipal donne son accord pour commander le matériel demandé, sous réserve de comparer les prix présentés dans le devis fourni par la cantine scolaire avec ceux des catalogues fournisseurs de la municipalité.

- **Demande de subvention :**

La mairie a été destinataire d'une demande de subvention formulée par les Amis de la Maison de Retraite.

Mme le Maire explique qu'elle est favorable sur le principe, mais pour une subvention sur le budget 2015, le budget 2014 étant déjà réalisé et la demande arrivant en cours d'année.

Mme Christine BUGAUD rappelle que, lors de la séance du 24 avril dernier, dans le cadre du budget primitif 2014, une enveloppe de 10 210 € a été prévue pour soutenir les associations. Il faut ajouter à cela 1 000 € pour la coopérative de l'école élémentaire (séance du 24/04/2014) et 1 000 € pour l'USSG (séance du 20/06/2014).

Mme le Maire indique que les Amis de la Maison de Retraite sont par ailleurs déjà aidés par la municipalité (photocopies, chapiteau).

Le conseil estime également que s'il accepte des demandes en cours d'année, il devra gérer des demandes de subvention en permanence, ce qui ne serait pas cohérent avec le budget prévu.

Le conseil municipal est favorable pour étudier une demande de subvention de la part des Amis de la Maison de Retraite, lorsqu'il votera le budget 2015. Il souhaite également que l'association précise le montant d'aide qu'elle sollicite.

- **Fixation d'une redevance d'occupation du domaine public :**

Quand un privé occupe le domaine public, l'autorisation nécessaire pour s'installer qui lui est donnée doit obligatoirement être assortie d'une redevance fixée par le conseil municipal.

Mme le Maire explique que cela est lié à une demande du Black Pearl pour la mise en place d'une terrasse extérieure. La redevance qui sera définie devra s'appliquer aux autres commerçants de la commune qui occupent le domaine public.

Mme le Maire demande à la commission Finances de se réunir pour définir les modalités de fixation de cette redevance (au m², au mètre linéaire...) et son montant.

Mme Francine DESPRES fait remarquer qu'il ne faut pas tuer le commerce et qu'il serait judicieux de fixer cette redevance à l'euro symbolique. Mme Claudia GENIEUX précise que ces redevances sont souvent établies au mètre linéaire.

Mme Christine BUGAUD souligne la dangerosité du projet du Black Pearl, avec une terrasse qui serait située sur la route, sur l'emplacement des places de stationnement, en sortie de virage, à un endroit où les voitures roulent relativement vite. Pour M. Marcel DUFOUR, il ne faut pas obstruer le domaine public et il se demande qui sera responsable en cas de problème. Mme le Maire lui répond que c'est elle qui sera responsable le cas échéant, mais que la DRI a donné son accord pour la mise en place de cette terrasse. Mme le Maire estime que, dans tous les cas, cette terrasse doit être protégée.

Mme Francine DESPRES s'interroge sur la possibilité de réaliser la terrasse sur la place de la Bascule. Mme le Maire indique que cette proposition a déjà été faite aux propriétaires de l'établissement mais que ceux-ci ne l'ont pas retenue à cause du serveur qui devra traverser la route.

Mme Christine BUGAUD rappelle que le Black Pearl appartient à trois jeunes de la commune qui savaient, quand ils ont acheté, qu'il n'y avait pas de terrasse.

Mme le Maire conclut que la commission Finances devra se réunir pour définir les modalités de fixation de la redevance d'occupation du domaine public.

- **Ecole : période 15h45 - 16h30 / garderie / transports :**

L'organisation à la rentrée scolaire de septembre doit être mise en place. Le conseil municipal examine les travaux de la commission Jeunesse qui s'est réunie le 8 juillet. En l'absence de M. Alexandre CRETIAUX, président de la commission, c'est Mme Blandine GROS, secrétaire, qui présente les propositions de la commission :

- **PLU :**

Suite à la révision du PLU, M. VANDROUX, propriétaire route de Sens, avait contesté le classement d'une partie de ses terrains en zone N (non constructible). Le commissaire enquêteur n'avait pas donné suite à sa réclamation et de ce fait le conseil municipal également, ce qui a conduit M. VANDROUX à saisir le tribunal administratif. Ce dernier vient, dans un jugement de fin avril, de donner raison en partie à M. VANDROUX et d'annuler le classement de la parcelle AP 45 et d'une partie de la partie AP 300 en zone N, à charge pour le Conseil municipal de procéder à une révision allégée du PLU pour remettre en constructible cette zone. Le tribunal administratif condamne la commune à verser 1 000 € à M. VANDROUX ainsi que 35 € correspondant au montant du droit du timbre.

Le conseil est invité à délibérer pour lancer la procédure allégée de révision, ainsi que pour permettre le versement de la somme due à M. VANDROUX.

M. François MOREAU, secrétaire général, rappelle que la révision du PLU a eu lieu pendant 3 ans, avec pour consigne de diviser par 3 la surface constructible, c'est-à-dire de passer de 100 à 30 ha. Les terrains de M. VANDROUX constituaient une "dent creuse" dans la zone constructible, mais lors de la révision du PLU, le juge avait refusé de modifier le classement de ces parcelles puisqu'il fallait réduire la surface constructible.

L'avocat du plaignant a essayé de casser la révision du PLU mais aucun défaut de procédure n'a pu être mis en avant. Par contre, il semble indispensable de suivre l'avis du juge, de réaliser la révision allégée du PLU et d'indemniser le propriétaire. M. François MOREAU précise que ce sera une procédure longue. En effet, il n'est pas possible de réaliser une enquête publique en juillet ou en août. Il faudra aussi que le dossier passe en commission départementale agricole et en commission départementale environnement. Le commissaire enquêteur qui réalisera l'enquête publique sera nommé par le tribunal administratif.

Le conseil municipal décide de lancer la procédure.

- **Comité Foire du Renouveau :**

Suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation de sept élus afin de siéger au sein de ce comité, le maire (ou son représentant) étant membre de droit.

Mme le Maire propose à M. Marcel DUFOUR de continuer à faire partie du comité de foire. Celui-ci décline la proposition, indiquant qu'il a pris plaisir à en faire partie, à connaître les agriculteurs du canton, mais qu'il souhaite que d'autres puissent découvrir le comité de foire. Mme Francine DESPRES et M. Laurent CAGNE ne souhaitent pas prendre part au comité de foire, pour des questions de disponibilités.

Après discussion, les sept élus qui siégeront au comité Foire du Renouveau sont les suivants : Régis BIDAULT, Christine BUGAUD, Jean-Paul CAVARD, Pascale LAURAIN, Catherine MARTIN, Gaëtan MOISSON, Jean-Claude VIEUX.

- **Représentation au Conseil d'établissement du collège :**

Mme le Maire (ou son représentant) ainsi qu'un élu sont appelés à siéger dans ce conseil. Un élu doit donc être désigné.

M. Laurent CAGNE explique que le fait que deux élus puissent siéger au Conseil d'établissement du collège fait suite à la dissolution du SIVOS. La place vacante revient à la commune de Saint Germain-du-Bois.

Il indique également que le Conseil d'établissement se réunit 5 à 6 fois par an, souvent un lundi de 18 h à 20 h.

Mme Christine BUGAUD est désignée pour siéger au sein du Conseil d'établissement du collège.

- **Remerciements :**

Suite à la conférence organisée le 14 juin dernier par la Bibliothèque sur le thème de « *l'information et la censure pendant la guerre de 14/18* », Mme Annick TRUCHOT-BERTHET, responsable de la bibliothèque, a adressé ses remerciements à la municipalité pour la présence de Mme le Maire et de plusieurs élus lors de cette conférence, mais aussi pour l'appui technique apporté pour la préparation de la salle.

- **Suite aux diverses réunions de commissions et rencontres des élus, il est donné - à titre d'information - un état d'avancement de certains dossiers / affaires en cours :**

- Le classement de la route reliant l'arrivée de la Poste à la RD 13 a été demandé à l'administration.
- Le chemin d'accès à la parcelle de bois vendu à Balosle a été réouvert. Les chênes sont sortis.
M. Gaëtan MOISSON indique qu'un passage de broyeur serait nécessaire pour permettre le passage des tracteurs. Il sera demandé aux employés municipaux de se rendre sur place pour voir ce qu'il convient de faire.
- Le chantier de curage de fossés sur l'ensemble du territoire communal est achevé. Certaines traversées sont à faire par notre équipe.
- La réparation de la toiture de la salle de gym a été réalisée par l'entreprise MELIN. Une nouvelle fuite vient toutefois d'être détectée sur une autre partie de la toiture.
- Les travaux de peinture à la maternelle sont en cours d'évaluation. Trois devis ont été reçus : deux présentent un tarif similaire, tandis que le troisième affiche un montant bien inférieur.
- Le broyage des gravats à l'arrière de la Poste a été commandé à l'entreprise BOIVIN TP. Le chantier sera réalisé semaine 30 ou 31.

- Certaines reprises sur la place sont en cours (fontaine, grilles, résines). La remise en place du panneau annonçant les manifestations a été vue. La commande du mobilier urbain est faite.
La mise en place de remous / jet d'eau au centre de la fontaine a été demandée.
- L'article prévu dans le Guide de l'Été (*L'indépendant du Louhannais*) est paru.
- La publication de la vacance du poste occupé par le secrétaire général a été faite. L'annonce a été consultée 529 fois. Il reste encore une semaine de parution. Trois candidatures ont été reçues en mairie ; une seule correspond au profil recherché, à savoir un agent titulaire du grade d'attaché territorial.

- **Rapports d'activités :**

Plusieurs rapports d'activités de services sont parvenus à la mairie. Ils sont à disposition des élus et des administrés, pour être consultés en mairie. Il s'agit des rapports de :

- GRDF (gaz),
- Ethylène Est,
- SICED Bresse du Nord (Ordures ménagères et assainissement),
- SI des eaux de la Seillette (eau potable).

Le conseil municipal prend acte de cette information.

Concernant le SI des eaux de la Seillette, M. Jean-Claude VIEUX indique que le prix de l'eau est l'un des moins chers (1,81 € / m³).

- **Commissions :**

Le compte-rendu de la commission Communication a été présenté (site internet).

La commission Environnement s'est également réunie. Mme Françoise MARIZY, présidente, présente les propositions pour les illuminations de Noël. Des modifications des décorations seront progressivement apportées à partir de cette année : de nouvelles décorations "bouquets de cristaux" seraient posées sur les 16 lampadaires de la grande rue. Les décorations nouvelles seraient réservées au bourg. Dans les rues annexes, les décorations existantes seraient réutilisées. Le décor de la mairie sera légèrement changé, avec des gros nœuds de couleur or. La commission a choisi les décorations les moins chères du catalogue, elles représentent une dépense de 3 500 €.

Le conseil donne son accord pour la commande de ces décorations.

- **Maison médicale :**

M. STOKLOSA, ostéopathe, indique quitter le local occupé le mardi, le 31/12/2014.

Mme GANDREAU, diététicienne, quittera son local le 7 novembre (occupation le vendredi après-midi).

M. Romain PONTICH, ostéopathe à Mervans, souhaiterait rejoindre la maison médicale.

Mme le Maire précise qu'un ostéopathe doit avoir une entrée et une salle d'attente réservées, de façon à séparer les professions médicales des autres professions.

Elle demande à la commission Urbanisme de se rendre sur place pour étudier la faisabilité d'une entrée par le bas du bâtiment. Les membres de la commission disponibles décident de faire un premier point le lendemain après-midi.

M. Christian BOSCH demande si M. PONTICH serait là uniquement un jour par semaine.

Mme le Maire lui répond que le courrier de l'ostéopathe ne le précise pas.

- **Visite « Maison des sœurs » :**

Une visite du bâtiment a été organisée afin de permettre à tous de connaître cet immeuble.

La Bourgogne Immobilière se propose de vendre la propriété « bâtiment + terrain ». La rénovation, l'aménagement des logements permettraient d'accéder au dispositif Eco Villages Avenir (ex-dispositif Cœur de Villages) mis en place par la région et de bénéficier d'aides pour :

- l'acquisition du bâtiment,
- l'aménagement des logements,
- l'aménagement des locaux institutionnels (salle des fêtes, salle associative, salle culturelle),
- la mise en valeur d'espaces extérieurs.

La première démarche consisterait à contacter la région pour exposer les projets entrant dans ce cadre au technicien en charge du dispositif. Ensuite une étude préalable - subventionnée à 80 % par la région - serait à mettre en œuvre.

Mme Francine DESPRES regrette que, dans ce bâtiment, tout soit à l'étage. M. François MOREAU, secrétaire général, rappelle que l'acquisition de cette maison s'inscrirait dans un projet global d'aménagement de la place et permettrait l'accès à des aides, auxquelles la commune ne pourrait être éligible par ailleurs.

Le conseil municipal étant d'accord sur le principe d'une telle opération, un contact va être établi avec le Conseil Régional en vue de rencontrer le technicien en charge du dispositif Eco Villages Avenir.

- **Points divers :**

Mme Francine DESPRES fait remarquer la dangerosité de la route passant devant la Poste, d'autant plus qu'aucun passage protégé n'est présent. Elle s'interroge sur la faisabilité de la mise en place d'une zone limitée à 30 km / h. Une réflexion pourrait être lancée, d'autant plus que se pose la question du stationnement dans cette rue pendant le marché.

Mme le Maire propose que les convocations pour les commissions et rencontres diverses soient adressées aux élus par mail, ce qu'ils acceptent.

M. Régis BIDAULT annonce qu'un apéritif est organisé le 1^{er} août au camping, avec la municipalité, le personnel communal et les résidents du camping.

M. François MOREAU, secrétaire général, indique que la mairie de Saint Germain-du-Bois a été informée par Ecureuil Vie Caisse d'Epargne qu'elle est bénéficiaire d'un contrat d'assurance-vie d'une valeur de 1 576,10 €, suite au décès de Mme BRUCHON, en février 2014. Le conseil municipal donne son accord pour en bénéficier, d'autant plus qu'il n'y a aucun frais sur cette somme et que la commune peut l'utiliser sans contrainte particulière.

La prochaine séance du conseil municipal aura lieu jeudi 11 septembre 2014 à 20 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par Mme le Maire à 22 h 05.